

Bordereau attestant l'exactitude des informations - PERPIGNAN - 6601 - Actes des sociétés (A) -
Dépôt le 04/10/2024 - A2024/007047 - 2012 B 00419 - 750 499 246 - A.C.T.-ANGLI CONCEPT
TRAVAUX

A.C.T. ANGLI CONCEPT TRAVAUX
Société à responsabilité limitée unipersonnelle
au capital de 2 000 euros
Siège social : 1 rue Pierre Curie
66200 ELNE
750 499 246 RCS PERPIGNAN

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS
DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 10 SEPTEMBRE 2024

L'an 2024,
Le 10 septembre,
A 10H,

Monsieur Lionel ANGLI,
demeurant 66 B Chemin des Charrettes 66380 PIA,

Propriétaire de la totalité des 1 000 parts sociales de 2 euros composant le capital social de la
Société A.C.T. ANGLI CONCEPT TRAVAUX,

Associé Unique et seul gérant de ladite Société,

A pris les décisions suivantes :

- Nomination d'un Commissaire aux Comptes titulaire en application de l'alinéa 1 de l'article L. 821-43 du Code de commerce,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DÉCISION

L'Associé Unique décide, en application de l'alinéa 1 de l'article L. 821-43 du Code de commerce, de nommer la société SOCIETE DE GESTION AUDIT, domiciliée 16 rue Josep Pla, 66100 PERPIGNAN, en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire, sous le régime de l'audit classique, pour un mandat de six exercices, soit jusqu'à la décision de l'Associé Unique sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2029.

La société SOCIETE DE GESTION AUDIT a fait savoir à l'avance qu'elle accepterait le mandat qui viendrait à lui être confié et a déclaré satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice dudit mandat.

DEUXIEME DÉCISION

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal signé par l'Associé Unique et consigné sur le registre de ses décisions.

L'Associé Unique
Monsieur Lionel ANGLI